

Inscription code de la route

Documents à fournir selon votre situation administrative

1. Si vous êtes né(e) en France (nationalité française)

Carte nationale d'identité ou passeport français valide

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

2. Si vous êtes né(e) en France mais de nationalité étrangère (passeport étranger)

Passeport étranger valide

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Si vous possédez également une carte d'identité française → fournir les deux

3. Si vous êtes étranger avec titre de séjour

Titre de séjour en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

4. Si vous êtes étranger en cours de demande de titre de séjour

Récépissé ou attestation de dépôt de demande

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

5. Si vous êtes étranger sans récépissé, ni titre de séjour encore validé

Accusé de réception de la demande de titre de séjour (si disponible)

 Le numéro NEPH ne pourra être attribué qu'une fois la régularisation effectuée.

6. Si votre demande de titre de séjour a été refusée

 Attribution du NEPH impossible tant que la situation n'est pas régularisée.

Documents spécifiques selon l'âge

◆ 16-17 ans

Pièce d'identité (CNI ou passeport)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Autorisation parentale signée

ASSR2 ou ASR

◆ 18-25 ans

Pièce d'identité (CNI ou passeport)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté

ASSR2 ou ASR

Cas particuliers d'hébergement

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom du demandeur (hébergé chez un tiers) :
Attestation d'hébergement signée par l'hébergeant

Pièce d'identité valide de l'hébergeant

Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois